

2025 - 084 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION
27	27	27

Séance du 30/06/2025

Date de la convocation :
24/06/2025
Date d'affichage :
24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 30 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire**.

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle à partir de 19h13, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme BLONDEAU Isabelle jusque 19h13, M. CANTRAINE Hervé Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina.

Pouvoirs : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. CATRY Bruno, Mme BLONDEAU Isabelle à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, M. CANTRAINE Hervé à M. BELLOT Patrice, Mme GONIN Sabrina à M. COPPIN Franck, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme DOGIMONT Laurette à Mme BALITOUT Hélène, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme FRÉTÉ Thérèse.

FINANCES

Indemnisation amiable de sinistre Dégradation d'une porte au gymnase

RAPPORTEUR : M. BALITOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Considérant les dégradations intervenues sur une porte du gymnase le 07 février 2025 lors de l'occupation des lieux par le lycée horticole ;

Considérant que le lycée horticole ne conteste pas sa responsabilité et a indiqué accepter d'indemniser directement la commune ;

Vu le montant du préjudice subi selon devis annexés établissant les coûts de fourniture et de pose engendrés pour les réparations ;

Vu l'avis de la commission Finances et du Bureau Municipal en date du 19/06/2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

ACCEPTE, dans le cadre des sinistres intervenus le 07/02/2025 sur une porte, l'indemnisation directe du préjudice subi par l'établissement responsable du dommage pour un montant de 471,92 € ;

DECIDE en conséquence, de recouvrer cette somme auprès de l'établissement responsable du dommage ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

Publié devant le

Cadex 01 qui

ID : 060-216005314-20250630-D2025084B-DE

S²LOW

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

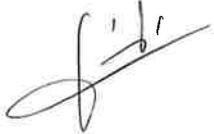
CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Thérèse FRÉTÉ

Jean-Guy LÉTOFFÉ



2025 - 089 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 30/06/2025

Date de la convocation :
24/06/2025
Date d'affichage :
24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 30 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle à partir de 19h13, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme BLONDEAU Isabelle jusque 19h13, M. CANTRAINE Hervé Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina.

Pouvoirs : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. CATRY Bruno, Mme BLONDEAU Isabelle à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, M. CANTRAINE Hervé à M. BELLOT Patrice, Mme GONIN Sabrina à M. COPPIN Franck, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme DOGIMONT Laurette à Mme BALITOUT Hélène, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme FRÉTÉ Thérèse.

AFFAIRES SCOLAIRES

Gratuité du bus – Mai / Juin / Juillet 2025

RAPPORTEUR : M. CARRASCO

Vu la délibération n° 2023-081 du 04/07/2023 fixant les tarifs du transport scolaire des écoles primaires et maternelles de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT à compter du 1^{er} septembre 2023 et reconduit pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Considérant que la facturation vaut pour service rendu ;

Considérant un défaut de service rendu durant les mois de mai, juin et juillet 2025, suite à un problème technique du bus municipal, la facturation n'a pas lieu d'être sur ces 3 mois.

Vu l'avis favorable de la commission affaires scolaires en date du 13 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

APPROUVE qu'aucune participation financière ne sera demandée aux familles des élèves scolarisés au sein des écoles primaires et maternelles de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT pour les mois de mai, juin et juillet 2025 ;

PRECISE que cette gratuité est accordée pour les trois mois précités ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 060-216005314-20250630-D2025089-DE

S²LOW

Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens
peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr
dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant
la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Thérèse FRÉTÉ



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

2025 - 091 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 30/06/2025

Date de la convocation :
24/06/2025Date d'affichage :
24/06/2025L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 30 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle à partir de 19h13, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme BLONDEAU Isabelle jusque 19h13, M. CANTRAINE Hervé Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina.

Pouvoirs : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. CATRY Bruno, Mme BLONDEAU Isabelle à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, M. CANTRAINE Hervé à M. BELLOT Patrice, Mme GONIN Sabrina à M. COPPIN Franck, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme DOGIMONT Laurette à Mme BALITOUT Hélène, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme FRÉTÉ Thérèse.

AFFAIRES SCOLAIRES

Frais de scolarité – Année scolaire 2025/2026 Participation des Communes extérieures

RAPPORTEUR : M. CARRASCO

Vu les articles L.212-8 et R.212-21 du Code de l'Éducation ;

Vu la délibération n° 2024-078 du 24/06/2024 décidant de la gratuité aux Communes extérieures pour leurs enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT, sous réserve de réciprocité, pour l'année scolaire 2024/2025.

Considérant que la participation financière à la scolarisation des enfants dans une école maternelle ou élémentaire publique hors de leur commune de résidence fait l'objet d'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;

Considérant qu'à défaut d'accord, la contribution de la commune de résidence à la scolarisation d'enfants dans une autre commune est fixée par le représentant de l'Etat dans le département après avis du conseil départemental de l'éducation nationale ;

Considérant que les maires des deux communes peuvent déterminer librement le montant de leur participation respective (Sénat - R.M. N° 23420 - 2021-09-02) ;

Vu l'avis favorable de la commission affaires scolaires en date du 13 juin 2025;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **l'unanimité** ;

APPROUVE qu'aucune participation financière ne sera demandée aux Communes de résidence des élèves scolarisés au sein des écoles primaires et maternelles de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT pour l'année scolaire 2025/2026 ;

PRECISE que cette gratuité est accordée sous réserve de réciprocité ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 060-216005314-20250630-D2025091-DE



Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Thérèse FRÉTÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thérèse Frété', written over a horizontal line.

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ